

LES DIFFICULTES D'UNE POLITIQUE COLONIALE : LE CAFE DE MADAGASCAR A LA CONQUETE DU MARCHE FRANCAIS (1930-1938)

par

Jean FREMIGACCI

Parmi les idées communément admises, mais qui schématisent les perspectives historiques jusqu'à les fausser ou à en évacuer les problèmes, on peut ranger la vision simpliste d'une métropole qui, face à la crise des années 1930, définit et applique une politique impériale cohérente, fondée sur un repli de ses échanges extérieurs sur les colonies. Dans cette perspective, l'administration coloniale de Madagascar aurait montré son efficacité en dirigeant un *take off* de l'économie caféière qu'exprime la comparaison des tonnages exportés : 6.671 tonnes en 1930, et plus de 41.000 en 1938, écoulées sans problèmes sur un marché français tout acquis.

Dans la réalité, cet essor s'est effectué à travers une série de luttes sans cesse renouvelées. Il y a eu d'abord la lutte des colons pour l'obtention d'une aide à la production qui devait largement dépasser ses objectifs initiaux. Puis, avec l'essor de la production, une nouvelle lutte des planteurs européens pour gagner de nouvelles parts de marché aux variétés caféières malgaches contestées. Mais, presque simultanément, une autre lutte se développe, contre les colons cette fois, dont l'enjeu est l'essor du café paysan. Tout ceci pour déboucher, finalement, sur l'affirmation de la prépondérance des intérêts marchands de la métropole, et du pouvoir administratif et technique dans la colonie, dans un contexte qui annonce les grandes opérations de développement de la période suivante, tandis que le café évolue de la condition de grand produit agricole spéculatif de type ordinaire à celle de produit de faible prix à la production, c'est-à-dire de produit du Tiers-Monde.

LE MARCHÉ MONDIAL DU CAFÉ, LA CRISE ET LE SOUTIEN DE LA PRODUCTION COLONIALE

L'entre-deux-guerres, le fait est bien connu, a marqué l'apogée de la domination brésilienne sur le marché mondial du café (1).

- La production du Brésil, dans la décennie 1928-1938, représente 65,6% de la production mondiale. Mais cette moyenne recouvre d'énormes fluctuations (1928/29: 52,8%; 1929/30: 70,5%) qui influent décisivement sur le total mondial;
- Les autres producteurs, très nombreux et géographiquement dispersés, ont une production totale au contraire assez régulière, qui montre une nette tendance à l'accroissement;
- La surproduction est chronique: dans ses bonnes années, le Brésil produit à lui seul plus que la consommation mondiale. On comprend que, indépendamment de la grande crise, le marché de café se soit effondré en 1929/30 après la pléthore des campagnes 1927/28 et 1929/30. La consommation, après s'être accrue de 20% environ dans les années 1920 par rapport à l'avant-guerre, ne se développe plus que faiblement, ce qui, nous le verrons, ne s'explique pas directement par la crise;
- Point essentiel, le marché du café est très spéculatif. Anticipant sur la hausse de la demande, les Brésiliens parviennent, avec l'aide des financiers et courtiers New-Yorkais, Londoniens et Havrais, à faire monter le prix du café Santos à 23,2 F/kg en juillet 1926. Malgré un effondrement à la fin de 1926, ces manœuvres spéculatives permettent, en 1927-1929, de maintenir des prix artificiellement gonflés autour de 11 F/kg. A l'époque, l'institut du café de Sao Paulo espère toujours pouvoir élargir le marché grâce à une politique commerciale agressive fondée sur un gros effort de publicité assorti de contrats avec les maisons de commerce européennes et américaines. Mais le gonflement démesuré des stocks brésiliens, qui de 1927 à 1930 passent de 172.000 à 1.773.000 tonnes, provoque l'effondrement des prix.

★

★ ★

Jusqu'en 1930, les apports coloniaux ne comptent guère dans les importations françaises: en 1913, sur 115.200 tonnes de café importé, le Brésil en fournit 61.447, et l'empire colonial, ...945 en tout et pour tout,

(1) Cf. tableau I — Source: *la Quinzaine coloniale*, 10/12/1936.

provenant surtout des vieilles colonies, d'ailleurs en décadence marquée. Madagascar apparaît pour 65 tonnes, précédant l'Indochine, les livraisons africaines étant négligeables. En 1930, la situation est déjà meilleure. Le Brésil est certes toujours loin en tête, fournissant 116.100 tonnes sur 179.700. Mais Madagascar exporte 6.671 tonnes et les autres colonies, ensemble, 1.720 tonnes (2). Les exportations coloniales représentent donc 4,6% des importations françaises de café. De ce bilan assez peu brillant, on ne se soucia que tardivement, et plus exactement, lorsque du côté métropolitain on mesura le trou que les importations de café creusaient dans la balance commerciale en 1926-1928. Ainsi, en décembre 1928, un rapport présenté devant la Commission coloniale de l'Association nationale d'expansion économique, dénonce la faiblesse des résultats obtenus, expliquée assez plaisamment et justement par certains aspects du mode de production de la première époque coloniale (3). Mais ce même rapport, qui d'ailleurs ne touchait mot de Madagascar, témoignait de l'ignorance agronomique persistante du temps en voyant le salut dans le développement généralisé de la variété *excelsa* ou café du Chari, dont le mérite était surtout d'avoir été découvert en 1903 sur le Haut-Chari par un grand personnage, Auguste Chevalier, Chef de la mission permanente coloniale au ministère des Colonies, directeur du laboratoire d'agronomie coloniale de l'école pratique des hautes études et professeur au Museum. Ce savant avait d'ailleurs été appelé en consultation à Madagascar en 1926, où il avait également prôné l'*excelsa* (4), dont la faible valeur réelle ne fut officiellement reconnue qu'en 1933-1934 (5).

En 1930, Madagascar détient encore une avance considérable sur le reste de l'empire (6). Ses exportations de café représentent 83,5% des exportations coloniales totales. Des territoires comme le Cameroun, qui veulent se lancer dans la culture caféière, consultent les autorités de la Grande île (7). Dans le domaine de la commercialisation, dès 1922, le Gouverneur général Garbit avait prôné activement la «standarisation» et lancé une enquête en France,

(2) Cf. tableau II et tableau III.

(3) ARM (Archives de la République Malgache, Tananarive) D 34 S — Rapport Delignon : «L'administration créait ses jardins d'essais dans les grandes villes, cherchant, de préférence à des terrains fertiles, des sites pittoresques, un petit lac, une vieille pagode. Et l'ancien chef de pénitencier, promu chef de service agricole, conseillait l'ancien agent des postes devenu planteur, tandis que le résident n'avait trop souvent qu'un désir : voir partir un colon qui troublait sa quiétude».

(4) D 34 S — Rapport du 15 juillet 1926 de M. Chevalier au Gouverneur Général de Madagascar, sur les moyens d'intensifier la culture du caféier chez les indigènes.

(5) *Bulletin Economique de Madagascar* (B.E.M), mai à août 1938; article de E. François, «les caféiers cultivés à Madagascar» D 34 S — Article de Daspet, courtier en café au Havre dans les *Annales coloniales*, novembre 1939 (qui révèle notamment que l'A.E.F. ne fait que de l'*excelsa*).

(6) Cf. tableau III.

(7) D 34 S — Note sur la culture du caféier à Madagascar, du 13/8/1928, destinée au Commissaire de la République au Cameroun qui en a fait la demande.

auprès des chambres de commerce des grands ports (Le Havre, Bordeaux, Nantes) et grands centres de consommation (Lyon, Lille) en vue de définir les meilleurs types marchands (8). Enquête aux résultats décevants, au demeurant. Les opinions des négociants se révélaient confuses. Lille répond par exemple que, des 3 variétés de cafés de Madagascar proposées, Liberia, Congo et Arabica, « la plus prisée jusqu'ici est la sorte Congo, vendue plus communément sous le nom de Kouilou de Madagascar ou Bourbon de Madagascar » (9). Quant aux courtiers ayant des connaissances plus précises, comme ceux de Nantes, ils considéraient le Santos brésilien comme la base inévitable de tous les mélanges. Un point, du moins, était acquis, la condamnation sans appel de la variété Libéria. Un mérite important des colons de Madagascar avait été, dès avant 1914, de trouver eux-mêmes les variétés marchandes satisfaisantes, *canephora Kouilou* et *canephora Robusta*. Mais le problème de leur place exacte dans l'échelle de valeur des cafés restait en suspens. Envoyé en mission en 1929 au Havre par le Gouvernement général, l'ingénieur d'agriculture E. François remet un rapport qui ne donne qu'une réponse partielle, en raison du caractère discutable et imprécis des critères havrais (10).

En tout cas, la politique de hauts prix du Brésil et la sous-évaluation du franc vers 1926 permettent d'écouler les cafés coloniaux en 1926-1928, même ceux de qualité modeste, « à des prix très rémunérateurs » (11). Pourtant les colons ne s'estiment pas satisfaits. En avril 1927, les chambres de commerce de Tananarive et de la Côte-Est mandatent l'un des principaux planteurs, Bourgoin, pour obtenir une protection douanière accrue. On trouve dans son argumentation les bases des revendications ultérieures du temps de crise (12) :

- D'abord, la référence à 1914 pour les prix et le niveau de protection réclamés pour le café : par rapport à 1914, en effet, la protection n'était passée que de 136 francs-or à 231 francs Poincaré, soit une baisse des deux-tiers en valeur réelle ;
- Ensuite, la demande d'une détaxation particulière pour le café colonial. Car, depuis 1914, aux droits de douane dont les colonies étaient exemptées, la métropole avait ajouté une taxe de consommation de 180 francs par quintal, et une taxe d'importation de 8% sur le tout, évaluée à

(8) Lettres du G.G. Garbit, 17/11/1922 et 7/12/1922 aux chambres consultatives de Tamatave, Diégo-Suarez, Nossi-Be, D 34 S.

(9) *Ibid.* Réponse de la société générale d'alimentation de Lille. Le négociant confond 3 variétés différentes : le café du Congo ou *Congensis*, le *Kouilou* et l'*Arabica* (Bourbon).

(10) *Ibid.* Rapport d'E. François au G.G., 6/1/1930.

(11) *Ibid.* Dépêche ministérielle du 1/7/1928.

(12) D 35 S — Note de Bourgoin au G.G., 28/4/1927.

113 francs par quintal en avril 1927, et pesant sur tous les cafés sans distinction. Ce qui faisait du café un produit cher.

Mais ces revendications posaient un problème fondamental que les colons avaient bien peu de chances de résoudre à leur avantage, et qui était la dégradation des termes de l'échange par la baisse à long terme du prix d'un produit lourdement taxé.

★

★ ★

Lorsque la crise s'abat sur l'économie caféière à la fin de 1929, les planteurs européens, réagissant suivant leur pente naturelle, lui donnent une formulation dramatisée à l'extrême dont témoigne la pétition transmise en octobre 1930 au Gouverneur général Cayla, évoquant le « danger d'un prolétariat européen, dans une masse indigène qui va se retrouver elle-même réduite à la misère, à la famine, et déçue pour avoir voulu imiter l'exemple des européens » (13). Or la crise ne s'exprime pas par la mévente, mais seulement par une forte baisse des prix. En France, la valeur du café importé passe ainsi de 967 francs le quintal en 1929 à 625 francs en 1930, et 503 en 1931. A Madagascar, les prix à la production passent, pour les mêmes années, de 685 francs à 495 puis 360 francs (hors prime). Les planteurs traduisent leur vécu en quelques chiffres-chocs : 20 francs le kilo de café à l'âge d'or (juillet 1926), 9 à 10 francs en 1928, considéré comme le juste prix, équivalent à celui de 1914, 5 francs fin 1929, prix qu'ils affirment être le coût de production, et 3,5 / 3 francs fin 1930, prix qui, assurent-ils, les réduit à la ruine, les plantations devant être abandonnées.

Or c'est sur ces bases que le nouveau Gouverneur général Cayla, arrivé en mai 1930, engage une action énergique et persévérante, qui contraste avec l'extrême lenteur que la métropole met à décider des formes que revêtira son aide (14). Dès le 4 juin 1930, Cayla écrit à Paris que « si cet état de choses devait se prolonger, on peut, sans faire preuve d'un pessimisme exagéré, déclarer qu'il entraînerait rapidement l'abandon de la culture du café ». Mais le ministère du commerce, qui veut ménager le Brésil et Haïti, refuse tout net l'incorporation aux droits de douane des taxes de consommation et d'importation réclamée par Cayla. En échange, les colonies obtiennent le système des primes au café institué par la loi du 31 mars 1931 et les décrets du 31 mai 1931, fondé sur la redistribution, aux

(13) D 33 S — Pétition d'octobre 1930.

(14) D 33 S — Correspondance entre le G.G. et le ministre, de février 1930 à avril 1931.

La première demande d'aide est présentée par le G.G. p.i. Berthier le 7 février 1930. La loi nécessaire est du 31 mars 1931 et les décrets d'application sortent le 31 mai 1931.

exportateurs coloniaux, du produit d'une taxe spéciale de 0,1 francs/kg levée sur tous les cafés entrant en France. Mais malgré l'intervention, dans le calcul du montant de la prime, de la référence à un prix de revient à la production du café local, ce n'était nullement un mécanisme rigoureux de compensation.

Ce système apparut d'abord comme une solution miracle et ce fut désormais une idée reçue qu'il avait sauvé la production coloniale (15). De fait, son efficacité à court terme fut certaine. Pour la campagne 1931/1932, les cours à la production s'élevèrent à 5,6 francs/kg, dont 2 francs de prime. Mais la prime devait mécaniquement décroître par suite de la progression des exportations coloniales de café, qui représentent 4,6% des importations françaises en 1930 et 13,8% en 1935, évolution assortie d'une baisse du pourcentage de Madagascar dans ces exportations impériales de 83,5% en 1935 à 59,4% en 1935 (16). Le problème des prix au producteur ne manque donc pas de se reposer lors de la seconde crise aiguë du café, qui survient en 1935/36 (17).

Trois autres séries de conséquences importantes allaient accompagner le fonctionnement du système.

- Cayla s'était engagé à fond en 1931 dans l'aide aux planteurs, allant jusqu'à prélever sur la caisse de réserve de Madagascar, au point de la vider, les fonds que la métropole devait reverser à la colonie au titre de la loi du 31 mars 1931 (18). Cette précipitation n'avait pas permis d'effectuer sérieusement l'étude pourtant essentielle des prix de revient réels du café. Dès novembre 1931, le Directeur du contrôle financier, Boudry, montrait que le prix retenu comme normal, soit 5,5 francs environ, avait été fixé, sous la pression des colons, à un niveau beaucoup trop élevé. Il dénonçait là une attitude anti-économique qui « encourage une production trop chère et ne contraint nullement les planteurs à chercher à réduire leurs frais généraux ... les intérêts en cause sont évidemment dignes de la sollicitude du gouvernement local, mais les errements actuels ne peuvent à mon avis être continués ». Mais un redoutable précédent avait été créé. En plus du niveau de prix et de protection de 1914, les planteurs allaient désormais faire référence au niveau d'aide de 1931 : ainsi lors de la crise de 1935/36, leur syndicat, constatant que le prix C.A.F. au Havre était, en 1932, de 7,9 francs/kg avec la prime, et fin 1935, de 5,5 francs seulement, conclut que « comme en

(15) D 34 S et D 30 S : témoignage de J. Venot en 1934 et 1937 ;

D 35 S : témoignage d'A. Fauchère en 1938.

(16) Cf. tableau III.

(17) Cf. tableau IV : évolution du taux de la prime au café.

(18) D 35 S — Note du directeur du contrôle financier, Boudry, au directeur des finances, 19/11/1931. Boudry estime que les prélèvements déjà effectués sur la caisse de réserve dépassent ce que la métropole remboursera au titre de la loi du 31/3/1931.

1932 on avait déjà comprimé autant qu'il était possible dans la Grande Ile les prix de revient du café, il est devenu évident qu'actuellement les cafés de Madagascar sont vendus très au-dessous de leur prix de revient» (19), ce qui était faux. Face au déclin mathématique de la prime, les colons, plutôt que de chercher à s'adapter économiquement, vont se lancer dans une lutte permanente pour l'accroissement de la protection du café. En 1933-1935, l'axe principal de la campagne de la chambre de commerce de Mananjary, animée par J. Venot, reste l'incorporation aux droits de douane de la taxe de consommation, revendication à laquelle s'ajoute la suppression de la taxe de sortie ou au moins la révision en baisse de la valeur arbitrée en douane, puis en 1935/36, la demande de doublement de la taxe spéciale qui alimente le fonds café.

Le système des primes devait d'autre part, par certains effets pervers, accentuer les aspects artificiels, bureaucratiques et spéculatifs, de l'économie coloniale. Désormais, les colons doivent aussi consacrer leur énergie à démontrer que le prix de revient du café doit être fixé à un niveau aussi élevé que possible, au point d'arriver à des formulations absurdes (20). Là aussi, la bataille est constante, car le niveau de la prime est révisé chaque trimestre. Les supputations sur ce niveau déterminent une irrégularité dans les embarquements dont se plaignent tour à tour les négociants en Europe, les compagnies de navigation (21) et les colons eux-mêmes (22). Enfin il n'était prévu aucune modulation de la prime suivant les variétés et qualités de café. L'effet pervers, ici, est qu'il était plus sûr et plus rentable de cultiver les variétés les plus ordinaires de caféier, en préparant médiocrement leur production. Les planteurs allaient mettre à profit une lacune de la législation pour éluder un problème central du débat des années suivantes, celui de la qualité des cafés mis sur le marché;

(19) D 35 S — Lettre du syndicat des planteurs de café au ministre des colonies, 19/12/1935.

(20) D 35 S — Circulaire du syndicat des planteurs de café, avril 1937, intitulée « Les primes, nécessité d'augmenter les prix de revient ».

(21) D 28 S — Rapport de Raoul Duval, négociant Havrais, 15/3/1937, sur l'irrégularité des embarquements.

D 30 S — Lettre des agents généraux des Messageries Maritimes, 15/11/1937 et de la Compagnie Havraise Péninsulaire, 17/11/1937, sur les conséquences de la rétention du café à Madagascar dans l'attente d'un relèvement des primes.

(22) D 34 S — Affaires Kassandjy Alibay et Dubosc.

L'arrêté du 7/6/1934 ramène la prime de 0,55 à 0,25 F/kg au 1/7/1934. Or au même moment, le *Maréchal Galliéni* qui devait desservir la Côte-Est en juin est retardé et ne passe qu'en juillet. En conséquence, les chefs de district de l'Est doivent mener une enquête de 3 mois pour vérifier, dans les embarquements de café, la part provenant de la récolte 1934 qui vient de commencer, et la part de récolte 1933.

— Mais la conséquence la plus importante, sans aucun doute, de ce qui précède, comme du soutien à un niveau élevé des prix du café en 1931/32 est le coup de fouet décisif que reçut la production paysanne. D'une année à l'autre, les plantations indigènes passent de 32.000 à 49.000 hectares, alors que celles des colons stagnent autour de 20.000 hectares pendant toute la décennie (23). L'explication de ce boom est simple. Pour la paysannerie de la côte-est, le prix du café exprimé en termes monétaires n'a guère de sens en lui-même. Seuls comptent les prix relatifs. Et tout particulièrement, le rapport entre le prix du café vendu et le prix du riz acheté, jugé intéressant par les communautés villageoises dès lors qu'il est supérieur à 3. Or, à la faveur de la baisse profonde et continue des cours du riz de 1926 à 1937, le rapport en question évolue entre 4 et 8 (24), valeur qui n'a d'ailleurs jamais été retrouvée depuis un demi-siècle. Après avoir oscillé autour de 3 dans les années soixante, ce rapport n'est plus que de 1,5 aujourd'hui officiellement, et bien inférieur encore dans la réalité, où il tombe jusqu'à 0,5 : A ce niveau, en 1985, les paysans Tanala arrachaient leurs caféiers pour retourner à l'auto-subsistance.

II

CONTROVERSES ET CONFLITS (1933-1936)

De 1931 à 1934, l'aide de la métropole modère les revendications des colons et stimule l'essor de la production paysanne. Sur le plan mondial, l'ampleur de la baisse des cours est limitée par la politique de destructions massives de café inaugurée en juin 1931 par le Brésil, qui culmine en 1933/34. A l'importation en France, les prix s'élèvent en moyenne de 503 francs le quintal en 1931 à 545 en 1932, pour baisser à nouveau à 445 francs en 1933 et 397 en 1934 (25). A Madagascar, les cours à la production se tiennent mieux grâce à la prime :

	1930	1931	1932	1933	1934
(F/kg)	,95	5,6	5,45	5,15	5,06

Cependant, alors que les exportations de café de Madagascar s'élevaient rapidement, conséquence du premier effort de plantation des années 1924-1929, l'annonce publique des problèmes à venir est faite par E. François,

(23) D 33 S — Cf. tableau V — Source: Rapport du chef du service de l'agriculture Rollot, juillet 1936.

(24) D 33 S — Tournée du chef de région de Fianarantsoa dans le district de Nosy-Varika, du 17 au 25/12/1935.

(25) D 33 S — *La quinzaine coloniale*, 10/3/1936.

l'ingénieur alors chargé de la propagande agricole et de l'inspection des stations d'essai et laboratoires. Ses thèses, développées dans 2 articles du *Bulletin économique de Madagascar*, tiennent en trois points (26) :

- Madagascar, avec son *Kouilou*, ne produit que « des cafés secondaires de goût neutre », utilisables dans des mélanges, et dans la limite de 15 à 20% seulement. Et comme ils ne peuvent être écoulés qu'en France, leur production ne pourra dépasser 30 à 40.000 tonnes, chiffre que les colonies françaises atteindront sous peu. Aussi, pour le café malgache, « il semble que la période de son extension facile prendra fin prochainement » ;
- Ceci, d'autant plus qu'un problème de prix très grave va se poser. Les primes sont appelées à diminuer, mais surtout la surproduction va faire baisser les cours, même sur le marché français. Or le café de Madagascar n'est pas compétitif puisqu'« on nous dit qu'il est, de par le monde, un planteur qui dans le présent, livre ses cafés à 0,75 franc le kilo à la propriété », allusion au Brésil et à la campagne de son porte-parole en France à l'époque ;
- Devant de telles perspectives, il faut absolument améliorer la qualité comme la compétitivité des cafés de la colonie :
 - en changeant de variétés d'abord. « Il convient avant tout de renoncer à cultiver le caféier *Kouilou* », et de le remplacer par le *Robusta*, le *Congensis* et autant que possible, l'*Arabica* ;
 - en améliorant la préparation, jusqu'ici très souvent défectueuse, et en réformant les conditions de la standardisation réglementée par l'arrêté du 6 novembre 1930 ; en réformant également les méthodes de commercialisation : le système de la traite est déplorable pour la qualité ;
 - en intensifiant la culture, seul moyen d'abaisser les prix de revient. Or la sélection, les engrais, l'étude des sols etc ..., étaient choses inconnues à Madagascar.

E. François commettait plusieurs erreurs et faisait preuve d'un pessimisme excessif. Mais il posait des problèmes qui ne pouvaient être éludés. Cependant les conflits d'intérêt des groupes de pression en présence interdirent de limiter le débat à ses aspects techniques et économiques et eurent pour résultat de le poser en termes passionnels et politiques.



(26) *B.E.M.*, février 1933, pp. 61-64, « Le présent et l'avenir de la production des cafés à Madagascar » ; *B.E.M.*, janvier 1934, pp. 94-102, « Esquisse d'un programme de coordination des activités, des moyens d'action pouvant assurer la prospérité de l'industrie des cafés à Madagascar ». L'article reprend un rapport présenté au G.G. le 2/1/1934.

La mise en garde d'E. François est en effet reprise et amplifiée dans un sens anti-colonial par le lobby des négociants Havrais, qui d'ailleurs avait auparavant influencé François lui-même en lui communiquant sa propre échelle de valeur des cafés (27). Les porte-paroles du Havre sont Raoul-Duval, président, et surtout L. Regray, vice-président du syndicat du commerce des cafés du Havre, et conseiller national du commerce extérieur. Leur campagne commence à la première conférence du commerce colonial, en mai 1933, pour se développer à la conférence économique impériale de 1934 (28), appuyée de publications d'ouvrages et d'articles dans la presse (29).

Le fond du problème tient au fait que la place du Havre suit une logique libre-échangiste toute différente de celle des coloniaux. D'un côté, le port n'a que de médiocres relations maritimes avec l'Empire, vers lequel, notamment, il n'exporte presque rien. Mais de l'autre, les courtiers de la bourse du café espèrent toujours, dans les années trente, reconquérir le rôle mondial qu'ils détenaient avant 1914, quand les réexportations de café brésilien vers l'étranger atteignaient les deux-tiers des importations destinées au marché français (30). A la faveur de la guerre, les financiers New-Yorkais avaient supplanté les courtiers français dans l'ouverture de crédits aux exportateurs brésiliens, et les réexportations Havraises avaient chuté au-dessous de 10.000 tonnes par an soit des 3/4 par rapport à 1913. Mais, outre ses espoirs, le commerce Havrais conserve 2 pratiques très défavorables aux cafés coloniaux : d'abord, un classement des cafés privilégiant l'*Arabica* dans ses diverses variétés, et notamment le *Santos* brésilien considéré comme base de tous les mélanges. Ensuite, la grande spéculation sur le marché à terme, auquel les cafés coloniaux ne seront admis qu'en avril 1937, faute d'apports en quantités suffisantes correspondant à des types classés et reconnus.

Dans son argumentation, Regray reprend donc et développe des problèmes déjà évoqués, tout en s'abritant le cas échéant derrière l'autorité de François.

— Au chapitre des prix, il souligne le cruel manque de compétitivité du café colonial. Dans la masse des chiffres qu'il cite, il en est un qui fait mouche : le planteur brésilien produirait du café à 0,75 F/kg à la fazenda, alors que le prix de revient de référence accepté par l'administration de Madagascar est de 6,75 francs. Les planteurs

(27) D 34 S — Rapport d'E. François au G.G., 6/1/1930.

(28) D 28 S — Rapport de Raoul-Duval, 18/12/1934.

Rapport de L. Regray, 10/12/1934, *La production coloniale du café et le privilège colonial*.

(29) D 34 S — Cf. le Bulletin de correspondance de la bourse du Havre, 14/12/1933 — *Ibid.* : *la protection raisonnée de la production caféière coloniale*, par L. Regray.

(30) *La quinzaine coloniale*, 10/3/1936.

coloniaux « donnent à penser qu'ils veulent installer l'ensemble de notre production coloniale sur des bases réellement anti-économiques », ce qui « ne peut que confirmer certains métropolitains dans cette idée que toute production coloniale est onéreuse, trop onéreuse, et que c'est une erreur de persister à la défendre ».

Il faut remarquer, pour être précis, que Regray, assez honnêtement, s'appuyait sur une série de chiffres : le prix de revient exact du *Santos* était, en moyenne de :

0,75 franc à la plantation
1,5 franc rendu à Santos
3 francs FOB, taxes d'exportation comprises.

Mais dans son ouvrage *Brésil-café 1934*, un chapitre entier est consacré à des calculs de prix de revient, variables suivant la taille de la fazenda, son ancienneté, et son établissement en zone ancienne ou zone nouvelle (31). Regray cite également d'autres chiffres vérifiables : le prix de revient du *Robusta* de Java, qui ne dépasse pas 2 francs, celui des colonies anglaises d'Afrique, toujours inférieur à 3 francs (32).

— Autre argument de Regray : accroître le privilège colonial comme le demandent les planteurs serait une lourde erreur car les variétés coloniales *Kouilou* et *Liberia*, déjà surprotégées, ne parviennent même plus, sur le marché, à récupérer la totalité de ce privilège : leur cours au Havre reste inférieur à la somme du cours mondial de la variété et de la protection coloniale. C'est là, pour Regray, la preuve que la demande en est limitée, quel que soit le niveau des cours (33). Simplifiant et faussant les conclusions de François, le porte-parole du commerce havrais déclare qu'il faut chercher à développer partout dans l'Empire la culture de l'*Arabica*. Il dénonce l'effet pervers des primes qui aboutit à des taux de protection de 80% pour le *Liberia* de Côte d'Ivoire, et seulement 57% pour l'*Arabica* de Madagascar, déterminant un resserrement excessif de l'éventail des prix. Mais la justesse de cette remarque cachait le fait que Regray ignorait, ou plus sûrement feignait d'ignorer, que les régions de l'Empire où l'on pouvait faire de l'*Arabica* étaient fort limitées : les vieilles colonies en déclin, et quelques zones en altitude au Cameroun, à Madagascar et en Indochine ...

Le plaidoyer en faveur du café colonial est présenté par Fauchère,

(31) D 33 S — « Les produits coloniaux et le matériel colonial », *supplément technique aux Cahiers coloniaux* de l'Institut colonial de Marseille, septembre 1934 à janvier 1935 (n° 124 à 128) : extraits du livre de L. Regray : *Brésil-café 1934*.

(32) D 28 S — Rapport L. Regray cité, du 10/12/1934.

(33) D 34 S — L. Regray, article cité : la protection raisonnée ...

secrétaire général du syndicat des planteurs de café à Paris, qui avait derrière lui une carrière de fonctionnaire à Madagascar, interrompue au lendemain de la guerre lorsqu'il avait quitté la direction des services agricoles pour prendre celle d'une société agro-industrielle, la *Mahajamba*. Il est d'ailleurs assez peu suivi par les colons de Madagascar, incurablement individualistes et incapables de défendre leur dossier sur un plan purement économique. Mais il est épaulé par un personnage particulièrement actif et énergique, Jules Venot, l'homme fort de Mananjary, qui donnera à la controverse un tour violent, dogmatique et personnel. Ainsi, pour Venot, Regray est purement et simplement à la solde du Brésil, aux appointements de 40.000 francs par mois (34). Il faut dire à sa décharge qu'il n'est pas le seul à suspecter l'honnêteté des négociants havrais (35).

Les réfutations de Fauchère et de Venot (36) montrent avec évidence que le point faible des coloniaux est bien la question des prix de revient. Mais en fait, derrière des apparences accablantes, il convient de dégager un problème des plus complexes.

Fauchère se plaint que certains chiffres-choc de Regray, comme le prix de 0,75 F/kg du café brésilien à la plantation, aient été accueillis avec une complaisance excessive par les ministères.

« Depuis que cette affirmation a été produite à l'office des conseillers du commerce extérieur, elle nous est sans cesse opposée dans les administrations. On nous répète que, à Madagascar, le café revient à 6,75 francs au kilo, que dans ces conditions les planteurs semblent s'être laissés aller à une paresse coupable. M. le ministre des Colonies Lamoureux nous l'a lui-même dit ... » (37).

Venot lui-même se laisse mettre en position délicate: il réfute Regray en réévaluant le chiffre de 0,75 F/kg à 1,01 F/kg seulement, et s'entend répondre que, dans ces conditions, il discrédite les colons de Madagascar en protestant en d'autres circonstances contre le chiffre de 6,75 F/kg pour le café de la Colonie, qu'il juge insuffisant (38).

(34) D 34 S — Lettre de Venot au G.G., 14/4/1934.

(35) D 33 S — *L'Economiste européen*, 25/11/1935 — Article: « En France, la qualité du café importe peu ».

(36) D 33 S — Article de Fauchère: « nos cafés coloniaux », dans les *Annales coloniales*, a.d. (début 1934).

D 34 S — Dossier présenté au G.G., 21/11/1933.

D 35 S — Dossier présenté au ministre des Colonies

Lettre à Raoul-Duval, sur la protection des cafés, 23/1/1934.

Note sur les cafés de Madagascar, 10/3/1934.

(37) D 34 S — Critique par Fauchère du rapport François du 2/1/1934, remise au G.G. le 21/4/1934.

(38) D 34 S — Lettre de Rollot, Chef du service de l'agriculture, 4/8/1934 et rapport de François en réponse, 1/9/1934.

Mais les porte-paroles des colons ne pouvaient avouer toute la vérité : d'abord que, comme le montraient des enquêtes sur le terrain, de grandes concessions bien gérées à Madagascar descendaient à un prix de revient de 1 franc le kilo en ne tenant compte, comme le faisait Regray, que des frais de faisance-valoir (39). Mais le reconnaître eut fait apparaître la plupart des exploitations coloniales comme des « canards boiteux », ce qu'elles étaient d'ailleurs. Les techniciens de l'agriculture, pour leur part, estimaient qu'une exploitation convenablement gérée ne dépassait guère le prix de revient de 3 francs — 3,5 francs (40). Plus soucieux de protéger les colons, le gouvernement local remontait son estimation à 4,8 francs dans le rapport destiné à la conférence économique de 1934 (41). Mais en reconnaissant simultanément un prix de revient de 2,3 francs seulement pour le café indigène, il replaçait les colons en position difficile : les intérêts du café de Madagascar ne coïncidaient pas avec les intérêts des colons.

Cependant Fauchère et Venot disposaient d'autres arguments. Le premier incrimine l'utilisation, par le Brésil, de la dévaluation de combat : effectivement, de 1928 à 1933, le *milreis* brésilien tombe de 2,95 à 1,45 franc soit une chute de plus de 50%. Raoul-Duval reconnaissait d'ailleurs honnêtement les conséquences de l'évolution monétaire : « la France est actuellement le pays le plus cher du monde, il est normal que les colonies souffrent du même mal ». Venot, de son côté, développe très largement cet argument dans le détail de ses calculs de prix et touche juste quand il dénonce, parmi les charges pesant sur la production coloniale, l'énormité des taux de fret, responsables à eux seuls d'un handicap de 0,43 F/kg face au Brésil pour les cafés de Madagascar (42). Aussi, face à la logique libre-échangiste étroite du Havre, les représentants de Madagascar sont amenés à dégager une logique des échanges organisés dans un cadre impérial. Dans cette perspective, c'est le dossier du Brésil qui devient difficile à plaider. Car ce pays est à l'époque le type même du mauvais partenaire commercial. Le taux de couverture des importations françaises (dont, en 1934, 82,3% sont composées par le café), qui déjà n'était que de 49,5% en 1913, n'est plus que de 33,6% en 1934. Les statistiques que présente Venot sont éloquentes :

		Brésil	Madagascar
Importations françaises	1932	445,1	261,4
(en millions de francs)	1933	534,4	243,7
Exportations françaises	1932	119,3	221,8
	1933	161,8	222,3

(39) Archives d'Aix, III-D-209 — Rapport de l'administrateur Poirier, citant le cas de la concession du colon Bigouret, ami de Venot.

(40) D 30 S — Note du conseiller technique pour l'agriculture, 17/7/1936.

(41) D 132 S — Rapport du G.G. au ministre des Colonies, 23/9/1934, en vue de la conférence économique coloniale.

(42) D 35 S — Note de Venot sur les cafés de Madagascar, 10/3/1934.

Bien plus, le Brésil, après avoir rompu tous ses accords commerciaux, est en 1933 en état de guerre commerciale avec la France, situation à laquelle il ne sera mis un terme que par l'accord du 11 mai 1934. Mais même après cette date la France ne parvient pas à obtenir, sur le marché brésilien, comme les Etats-Unis et 27 autres pays, la clause de la nation la plus favorisée. Venot conclut donc qu'il faut imiter l'Angleterre revenue au protectionnisme et que l'avenir commercial de la France est dans ses colonies ... «L'empire colonial français compte 60 millions d'habitants qui consomment des produits français». Dans cette perspective, la taxe de consommation de 1,84 F/kg est inique, «aucun produit agricole français n'étant frappé aussi lourdement» (43). Il est vrai, note Venot avec aigreur, que les colonies ne peuvent faire autrement que de consommer français (44). Mais *La quinzaine coloniale* était assez bien fondée à écrire, à la suite d'un examen du problème caféier, que «ce qui nous manque, alors que nous possédons le second empire colonial du monde, c'est une politique impériale» (45).

D'autant que, sur le terrain de la valeur comparée des variétés de café, la défense coloniale était plus aisée que sur celui des prix. Certes, de prime abord, l'*Arabica* était un café universellement reconnu comme supérieur aux autres. Mais il présentait lui-même une gamme très étendue de qualités, de sorte que ses variétés les plus courantes n'étaient pas plus cotées que les meilleurs *Robusta* (46). Or le Brésil et les pays d'Amérique centrale dirigeaient sur la France leurs cafés de qualité inférieure (47). Et contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la politique de destructions massives du Brésil, en poussant les planteurs à la recherche d'un abaissement maximum du prix de revient, avait pour résultat d'abaisser fortement la qualité des cafés du Brésil (48). Il y avait donc quelque abus à présenter, comme le faisait Regray, tous les *Arabica* du Brésil comme des cafés de qualité. La supériorité de l'*Arabica* était plus apparente que réelle : le marché du Havre, ne traitant que des cafés verts, faisait passer l'apparence avant le goût final, privilégiant le type arabica au détriment notamment des *Kouilou* à fèves minuscules et roulées, et non dépelliculées par suite de la méthode de préparation manuelle, dite «par voie sèche», suivie à Madagascar (49). Pour continuer à substituer à l'*Arabica* courant les *Kouilou* et *Robusta* des colonies, d'ailleurs inconnus trente ans auparavant, il fallait, comme le reconnaissaient des observateurs plus

(43) *Ibid.*

(44) *Ibid.*

(45) *La quinzaine coloniale*, 10/3/1936.

(46) D 33 S — Fauchère, «nos cafés coloniaux», article cité.

(47) D 34 S — Article de Fauchère, «cela ne pouvait pas durer».

(48) D 33 S — Circulaire de février/avril 1938 de Delamare, négociant Havrais : «Le Brésil et le monde souffrent peut-être plus de produire trop de mauvais café que de produire trop de café».

(49) D 34 S — Rapport François du 6/1/1930.

impartiaux que Venot, «faire l'éducation du consommateur» (50). Effectivement, au même moment, l'intendance militaire de métropole, qui jusque là s'adressait au négoce havrais suivant un cahier des charges ancien fondé sur les types Brésiliens, organise ses premières adjudications à Madagascar et découvre qu'on peut utiliser *Kouilou* et *Robusta* sans mélange (51). L'avenir devait démontrer que ce point de vue était juste. Fauchère faisait preuve de réalisme en inversant les pourcentages du Havre, et en montrant que les trois-quarts du café acheté en France étaient très ordinaires, et souvent consommés additionnés de chicorée, ce qui rendait quelque peu abstraites les querelles sur les crus de café. Allant plus loin, il proposait, en inventant l'expression de «pinard de café», de donner à ces cafés ordinaires, par rapport aux arabica supérieurs, le même statut qu'aux vins courants par rapport aux appellations contrôlées (52). Proposition qui permet de s'interroger: «l'éducation du consommateur», depuis un demi-siècle, n'aurait-elle pas consisté à faire accepter par ce dernier un café médiocre, fort et sans arôme? En tout cas, à l'époque, si la question des variétés était largement une «querelle d'Allemands» (53) cherchée par le négoce havrais, un problème très réel subsistait, celui de la qualité très irrégulière et souvent défectueuse du café colonial, provenant, non de la plante, mais d'une préparation et d'une standardisation peu satisfaisantes. Or ce n'étaient pas là de simples faiblesses techniques, mais des conséquences du mode de production colonial dominant jusque là, et la source d'autres conflits d'intérêts.

★

★ ★

Le conflit des planteurs avec le négoce havrais se double d'un autre conflit, parallèle, avec le service de l'agriculture de la colonie. Le rapport François du 2 janvier 1934 est très mal accueilli, et rejeté avec hauteur par les chambres de commerce concernées, comme celle de Mananjary, ou celle de Tamatave, qui répond que «la culture du caféier doit être laissée libre et que les planteurs sont meilleurs juges en la matière que le service de

(50) D 34 S — Lettre de Venot au G.G., 21/11/1933.

D 33 S — Article d'Ansel, négociant havrais, dans le Bulletin de l'Institut colonial du Havre, mars 1938.

(51) D 34 S — Adjudication de l'intendance militaire, 1934.

(52) D 33 S — Fauchère, «nos cafés coloniaux», article cité

Ibid., *L'Économiste européen*, article cité: «La qualité du café est inexistante pour l'immense majorité des consommateurs français. Du café le plus fort possible, voilà ce qu'ils aiment... Par conséquent, la querelle que les négociants en café du Havre cherchent aux producteurs de Madagascar est une querelle d'Allemand».

(53) *Ibid.*

l'agriculture» (54). Pour Venot, le rapport est « une suite de critiques contre nos cafés malgaches » et « il serait bien préférable de laver son linge sale en famille plutôt que de l'étaler à la vue du grand public » en fournissant des arguments anti-coloniaux au Havre. D'où une nouvelle polémique qui occupe l'année 1934 (55).

Assez paradoxalement, c'est sur le plan technique que les techniciens prêtaient le plus le flanc à la critique. Prôner l'abandon du *Kouilou* et son remplacement par le *Congensis* ou l'*Arabica* était pour le moins aventureux et les colons ne se font pas faute de le montrer (56). Certes, au même moment, le service de l'agriculture effectue un gros effort de recherche et de vulgarisation dont témoignent de nombreuses publications au *Bulletin économique* (57). Mais la mise au point d'une variété économique de bonne qualité et de bon rendement se faisait toujours attendre. Le *Congensis* se révèle décevant, comme l'avait prévu Fauchère, et en 1936/37, pour les zones côtières, François doit se contenter de recommander le *Robusta* (58) que d'ailleurs certains colons continuaient à rejeter contre toute raison (59).

Les techniciens ne peuvent qu'être mécontents des attaques répétées, souvent d'une parfaite mauvaise foi (60) dont ils sont l'objet dans la presse locale. Ils soulignent donc en échange que les colons se bloquent sur des positions irréalistes, qu'il s'agisse de leur fausse conception du prix de revient, conçu comme le niveau au-dessous duquel le planteur considère qu'il ne doit plus vendre (61) ou des conditions de vente, pour lesquelles il faut « abandonner la conviction que nos cafés étant français doivent être nécessairement acquis par la métropole en toutes quantités, en toutes

(54) D 34 S — P.V. séance du 13/4/1934 de la Chambre de commerce de Tamatave
— P.V. séance du 7/4/1934 de la Chambre de Mananjary.

P.V. séance du 7/4/1934 de la chambre de Mananjary.

(55) D 34 S — Lettre de Venot au G.G., 14/4/1934.

Critique du rapport François du 2/1/1934 par Fauchère, 21/4/1934

Réponse d'E. François au G.G., 1/9/1934.

(56) D 34 S — Chambres de commerce de Tamatave et Mananjary

P.V. cités — Fauchère, critique du rapport François

(57) *B.E.M.*, articles de C. Frappa : « Les insectes nuisibles au caféier », septembre 1933, octobre 1933, mars 1934, avril 1934.

G. Bouriquet, « Les maladies du caféier à Madagascar », février 1934.

A. Ledreux, « L'ombrage des caféiers à Madagascar », juin 1933.

Maistre, « Le greffage du caféier », juillet 1933.

(58) *B.E.M.*, 3^e trim. 1936 — E. François, « La production des cafés à Madagascar en 1936 », p. 238-239.

(59) D 34 S — Chambre de commerce de Tamatave, P.V. du 13/4/1934.

(60) *Le journal de Madagascar*, 21/10/1937, écrit, après une conférence de François :
« Notons, tout d'abord, l'avertissement bien tardif donné par M. François au sujet du développement de la culture des cafés neutres ... »

(61) D 34 S — Réponse de François, 1/9/1934

circonstances, et en l'état sous lequel nous consentirons à les livrer» (62). La controverse fait ressortir les insuffisances de la colonisation européenne, et le fait que son niveau technique n'est guère plus élevé que celui des indigènes. Car, dans son acharnement à vouloir sauver les petits colons, Venot prend des positions qui le font apparaître comme techniquement et économiquement rétrograde. Ainsi quand il défend le procédé de préparation « par voie sèche », qui a pour principal mérite d'être praticable sans machines, mais qui comporte un risque élevé de mécomptes lié aux conditions d'un séchage long et aléatoire, et d'une fermentation mal contrôlée (63), sans oublier son caractère gaspilleur de main-d'œuvre, donc inutilement coûteux. François, par ailleurs, soulève un tollé quand il ose dénoncer, en termes d'ailleurs modérés, la standardisation de complaisance mise en place sous l'égide des chambres de commerce depuis 1930, qui « n'apporte aucune garantie sérieuse aux importateurs » (64). Car d'une part elle confondait *Kouilou* et *Robusta* sous la même dénomination de *Kouilou* et d'autre part, distinguait arbitrairement 2 types : le Kouilou n°3, dit « de plantation, traité mécaniquement » et censé être de bonne qualité, ce qui n'était pas toujours le cas, et un Kouilou n°4, souffrant de certaines imperfections. La véritable différence entre les 2 types était sous-entendue : le n°3 était le café européen, le n°4 le café indigène, jugé à priori inférieur. Dans la réalité, la plus grande partie du café malgache était exporté sous le type n°4, donc sous une bien médiocre image de marque. Le conflit entre planteurs et service technique en intègre donc un autre, qui découle de l'hostilité des colons à tout développement de la culture du café par la paysannerie malgache. Aux dires des colons, le café indigène était entièrement responsable de la mauvaise presse des cafés de Madagascar (65). Certaines critiques formulées contre ce café étaient justifiées : telle la pratique *maitsohely* consistant à cueillir les cerises avant maturité complète et à les faire bouillir avant préparation, ce qui dénaturait le produit mais s'expliquait par la hâte de vendre pour payer l'impôt ou l'usurier (66). Ce café était souvent aussi mal préparé, car décortiqué au pilon (d'où le pourcentage élevé de brisures) et séché parfois à même le sol, prenant ainsi un mauvais goût. Mais les doléances des colons vont beaucoup plus loin : les plantations indigènes seraient des foyers de maladies du caféier, elles gaspilleraient une énorme main-d'œuvre, troubleraient l'ordre social traditionnel (67) et, avec final, leur production

(62) D 30 S — Rapport de François, 28/11/1937

(63) *B.E.M.*, 3^e trim. 1936, article cité, p. 241-242

(64) *B.E.M.*, janvier 1934, rapport E. François du 2/1/1934

(65) D 34 S — Lettre de Venot au G.G., 11/4/1934 : « La production du café indigène, insuffisamment soignée, est très préjudiciable à tous »

(66) D 33 S — Compte rendu de tournée du chef de la région de Fianarantsoa dans le district de Noxy-Varika du 17 au 25/12/1935. Egalement, *B.E.M.*, 3^e trim. 1936, article cité p. 241 (dénonce également le séchage à la fumée).

(67) D 28 S — Doléances des planteurs de Manakara, 1937

viendrait en trop sur le marché (68). Mais l'argument suprême est, pour les colons, que ce café leur serait très souvent volé et sur ce plan, on assiste en 1936 à un conflit décisif. De juillet à novembre, les colons de Tamatave mènent une campagne acharnée, mais sans résultats, pour obtenir l'institution d'un office régional du café et du girofle, suivant des modalités telles que la culture villageoise aurait été étouffée. L'affaire est des plus intéressantes à suivre dans le détail, dans la mesure où elle montre comment une alliance se conclut *de facto* entre l'administration territoriale, les services agricoles et les petits planteurs malgaches qui saisissent que le vent tourne, et qui subitement animent des conseils de notables à l'existence jusque là essentiellement formelle (69).

Ainsi, à la suite des mécomptes qu'ils éprouvent dans leurs relations avec les colons, et des faiblesses qu'ils décèlent chez ces derniers, les techniciens de l'agriculture arrivent à la conclusion, entre 1934 et 1936, que de ce côté la situation est sans espoir. Le chef du service de l'agriculture constate en 1936 que «les exploitations européennes progressent très lentement, aucune amélioration ne peut être escomptée pour un avenir proche, mais plutôt une aggravation de la situation» (70). Seule la paysannerie est compétitive (71) et peut accroître massivement la production de café (72) et l'essor de cette production s'accompagne d'un progrès social (73). D'où la vigueur avec laquelle des hommes comme Rollot et François prennent la défense, non pas seulement des planteurs malgaches aisés, mais des paysans des communautés villageoises. Ainsi, lors de la session du comité d'études et de propagande du café de 1937, à l'attaque menée par les colons contre les producteurs livrant moins de 50 kilos de café par an (mais au total, ils fournissent la moitié de la production), François réplique :

«Nous ne connaissons que des producteurs de café dont les intérêts sont étroitement solidaires, quel que soit le volume de leur récolte» (74).

(68) D 35 S — Circulaire du syndicat des planteurs, 16/3/1938, demandant à ses adhérents «d'intervenir vigoureusement auprès des administrations pour qu'elles cessent momentanément leur propagande en faveur du café *Kouilou canephora* ou *Indénié* chez les indigènes».

(69) D 28 S — Office du café et du girofle, 1936.

(70) D 33 S — Rapport du chef du service de l'agriculture, juillet 1936.

(71) D 34 S — Lettre du chef du service de l'agriculture au Directeur des Affaires économiques, 4/8/1934 : «... l'indigène peut produire à parité de n'importe quel pays».

(72) *Ibid.*, ... «seule cette production indigène peut tripler dans un avenir proche le tonnage d'exportation de café de la Colonie si elle est suffisamment guidée et aidée ...».

(73) D 33 S — Rapport cité de juillet 1936 ... «Les premiers symptômes d'évolution se manifestent par l'abandon du salariat pour la culture personnelle qui permet plus de liberté».

(74) D 28 S — Rapport E. François du 28/11/1937, en réponse aux critiques présentées au comité d'études et de propagande du café, session de 1937.

Il ne s'agit d'ailleurs pas simplement d'un mouvement de sympathie. Dans l'attitude progressiste des fonctionnaires, deux raisons plus objectives et d'ailleurs liées ont été déterminantes. A la suite des controverses précédentes, les pouvoirs publics se convertissent à l'idée d'une politique prioritairement axée sur la qualité, et dont les 2 volets sont l'expansion de l'*Arabica* et l'encadrement technique des producteurs. Or le projet *Arabica* ne pouvait se développer qu'en milieu paysan, sur les Hautes Terres. Les colons y étaient absolument hostiles, tout autant qu'à l'idée d'un regroupement en associations et coopératives. Mais le service de l'agriculture ne pouvait que s'engager résolument dans cette voie car, comme l'expérience le démontra, la nouvelle politique supposait un accroissement considérable du rôle et des moyens mis à la disposition de ses techniciens.

★

★ ★

Un tel changement au niveau local était aussi la conséquence d'une évolution des rapports de force en métropole défavorable aux colons.

À force de rejeter les conseils des techniciens locaux comme les exigences havraises, les colons épuisent leur crédit. La conséquence principale des querelles de 1934-1935 est de permettre l'affirmation, en toute bonne conscience, de l'intérêt métropolitain le plus strict. Ainsi, le ministère des colonies, à un moment, en septembre 1935, où se développe à nouveau une très grave crise des prix du café, rejette les recommandations de la conférence économique impériale (75) et amorce même un retour en arrière sur des concessions antérieures.

La demande d'incorporation de la taxe de consommation aux droits de douane est définitivement rejetée, la taxe étant même portée en avril 1937 de 1,8 F à 2,6 F/kg. Le ministre justifie son refus en alléguant les efforts de compétitivité insuffisants des planteurs. Une évolution, ici, est à souligner : les années 1924-1925 avaient fait du café un produit cher. Par la suite, la très forte baisse des cours mondiaux permit aux pays consommateurs de taxer sans cesse plus lourdement le produit, et de s'attribuer, sous la forme d'une rente fiscale, l'ancienne rente spéculative des producteurs. D'où le maintien durable d'un bas prix mondial sur un marché dont l'expansion était bloquée. La France est cependant en 1936, la seule métropole à taxer aussi lourdement son café colonial, tout en le protégeant (76). Le ministère des colonies reconnaît d'ailleurs franchement que les nécessités budgétaires

(75) D 35 S — Lettre du ministre au syndicat des planteurs de café, 25/9/1935.

(76) *La quinzaine coloniale*, 10/12/1936 — Droits et taxes sur le café au 31/12/1935 dans les différents pays européens : Ils vont de l'absence complète à 10,39 F/kg en Italie, la France se situant à 6,03 F.

font loi (77).

Les primes sont certes relevées au second semestre 1935, mais seront ensuite supprimées au 1er avril 1937, et le fonds disponible utilisé à une toute autre politique: le financement de l'encadrement technique des producteurs indigènes. Car la taxe spéciale créée en 1931 est maintenue, devenant désormais, assez paradoxalement après la suppression des primes, une charge pour les planteurs européens. Ceux-ci avaient réclamé en 1935 et 1936 son doublement. Malgré l'accord de principe du ministère (78) et l'intervention du gouvernement général (79) la demande traîne et ne sera satisfaite qu'en 1938, pour financer le projet *Arabica* qui ne concernait pas les colons. Autre conséquence des controverses de 1934, le problème de la qualité du café passe au premier plan des discussions. Là encore, les colons de Madagascar avaient manqué de souplesse, en refusant toute majoration de prime pour l'*Arabica*, sous des prétextes spécieux, tel que «le prix de vente élevé de l'*Arabica* suffit à en encourager la production» (80). Or, à la conférence impériale de 1934-35, le problème provoque une division du front colonial. La Guadeloupe, qui ne produit que quelques centaines de tonnes de café, *Arabica* en totalité, mais qui bénéficie d'une représentation parlementaire, prend la tête, avec l'appui de l'institut colonial du Havre et des planteurs d'Indochine et du Cameroun (81) d'un fort courant qui, fait adopter par la conférence le principe d'une modulation de la prime suivant les variétés de café. Fauchère est disposé à céder pour des raisons tactiques (82), mais le ministère rejette le projet qui lui est présenté.

Ainsi, en 1935, Paris s'efforce, avec succès, de tirer parti des rivalités inter-coloniales, et surtout du démarrage spectaculaire de la culture caféière en Afrique (Côte d'Ivoire et Cameroun) pour contenir les revendications coloniales. Le ministère des colonies fait la leçon aux uns en s'appuyant sur les performances des autres (83) et surtout, signifie à tous que la forte hausse déjà prévisible de la production coloniale rend inutile un nouvel effort de

(77) D 35 S — Lettre citée du ministre, 25/9/1935.

(78) *Ibid.*

(79) D 35 S — Lettre de Jore, G.G. p.i., au ministre, 22/7/1936.

(80) D 34 S — Chambre de commerce de Tamatave, 13/4/1934

Chambre de commerce de Mananjary, 7/4/1934.

(81) D 35 S — *Bulletin de l'Institut colonial du Havre*, juillet 1936,

article, «La protection des cafés coloniaux. Quantité ou qualité?» par H. Berenger, sénateur de la Guadeloupe.

Ibid.: lettre de Leconte, président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, au ministre, 7/2/1936.

La quinzaine coloniale, 25/7/1936: plainte des planteurs du Cameroun.

(82) D 28 S — Lettre de Fauchère à Venot, 19/1/1935

(83) D 35 S — Lettre citée du ministre, 25/9/1935, soulignant l'abaissement des prix de revient en A.E.F. et aux Nouvelles-Hebrides.

protection (84). L'argument employé à cette occasion — l'impossibilité de faire peser de nouvelles charges sur le consommateur français — est aussitôt démonté par le porte-parole du Tonkin, qui relève que la baisse des prix de gros au Havre n'a été suivie, depuis 1930, d'aucune baisse au niveau du détail, et qu'il y a là « une mauvaise organisation de l'économie nationale dont nous ne sommes pas responsables » (85). Ainsi, avec le fisc, le commerce métropolitain était le grand bénéficiaire de l'effondrement des prix au producteur.

A partir de 1937, la cause paraît entendue, sur le plan local comme au niveau de la métropole. A Madagascar, la seconde vague de plantations massives, celle de 1931-1933, provoque un nouveau bond en avant de la production, qui atteint 30.000 tonnes par an en 1937-1939. Cet essor est exclusivement paysan, la production des colons stagnant autour de 7.000 tonnes en moyenne à travers la décennie (86) et comme les apports des petits planteurs africains de Côte d'Ivoire et du Cameroun progressent plus vite encore que ceux de Madagascar, la conquête du marché métropolitain est en bonne voie. Le pouvoir tire d'autant mieux les conclusions qui s'imposent que le problème de la balance des paiements est plus aigu que jamais. Le décret-loi du 24 mai 1938 met à la disposition du ministère des colonies des ressources importantes — 75 millions de francs par an pour une période de 10 ans, et le ministre, G. Mandel définit clairement l'objectif : « Je considère comme indispensable qu'à l'issue de la période strictement nécessaire pour que de nouvelles plantations soient parvenues à leur plein rapport, les colonies françaises assurent la totalité de l'approvisionnement en café de la métropole » (87).

Une politique impériale se substitue donc aux contradictions antérieures, lorsque la France voulait à la fois acheter bon marché au Brésil et vendre cher aux colonies. De ce changement d'état d'esprit avait déjà témoigné la promptitude avec laquelle le gouvernement était intervenu face à la crise très grave de fin 1937. Le Brésil ayant, en novembre 1937, cassé les prix mondiaux du café, une « taxe de licence » fut aussitôt instaurée en France pour compenser la baisse subie par les cafés coloniaux.

Mais en fait, on s'achemine vers de nouveaux problèmes. L'économie administrée n'évite pas aux cafés coloniaux de subir la dure loi du marché, et surtout, d'un marché imparfait comme l'est la place du Havre. Son nouveau marché à terme des cafés coloniaux, en 1937, suscite les doléances des exportateurs de l'empire (88) : car des manœuvres spéculatives

(84) *Ibid.*

(85) D 35 S — Lettre citée de Leconte, 7/2/1936.

(86) Cf. tableau V.

(87) D 35 S — Dépêche ministérielle au G.G., 3/9/1938.

(88) D 31 S — Campagne de presse d'août-septembre 1937.

permanentes y maintiennent leurs productions aux prix les plus bas de tous les cafés. Bien plus ces prix, avec l'inflation métropolitaine, tendent à la baisse constante en valeur réelle jusqu'à la guerre (89). Enfin, des coups spéculatifs occasionnels, qui cette fois jouent sur une réglementation administrative extraordinairement changeante (90) mais que les initiés savent prévoir (91), se révèlent fort dommageables aux cafés d'Outre-mer.

Cette inflation d'avant-guerre, jointe à la dépendance vis-à-vis de la culture caféière dans laquelle est tombée la paysannerie, a sa répercussion à Madagascar. Pour défendre les producteurs, et ce qu'elle juge être sa grande réussite (92) l'administration coloniale se lance dans deux entreprises : d'une part un grandiose plan de développement de l'*Arabica*, d'autre part un encadrement du paysannat dont l'objectif avoué est la disparition des commerçants asiatiques, base de la pyramide du commerce de traite. Tentatives interrompues par la guerre, mais dont l'issue défavorable, selon nous, ne faisait guère de doute.

(89) D 33 S et D 35 S : Circulaires mensuelles du syndicat des planteurs de café. Le *Kouilou*, à 344 F les 50 kgs le 27/1/1937, passe par un minimum de 305 F le 1/11/1937, un maximum de 387 F en mars 1939 pour terminer à 372 F le 14/6/1939.

(90) Cf. tableau VI : évolution du privilège colonial en 1937 et 1938.

(91) D 35 S — Circulaire du syndicat des planteurs, mai 1938.

(92) D 33 S — Note de Baréty, 1939 : l'administration s'attribue tout le mérite de l'essor du café depuis 1930, sans percevoir le rôle décisif des données économiques conjoncturelles. D'où l'émergence d'un mythe redoutable car, symétriquement, devait s'accréditer l'idée fausse que le café avait été développé par la contrainte.

TABLEAU I

PRODUCTION ET CONSOMMATION MONDIALES DE CAFE
DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES
(par campagne allant du 1er juillet au 30 juin)

	Production totale (1.000 T)	Brésil	Autres pays	Consommation
1920/21 à 1929/30 (moyenne)	1408	981	426	
1925/26	1333	910	423	
1926/27	1304	880	424	
1927/28	2038	1557	481	1412
1928/29	1101	581	520	1335
1929/30	2307	1811	496	1413
1930/31	1458	941	517	1505
1931/32	2152	1655	497	1423
1932/33	1424	870	554	1370
1933/34	2359	1823	536	1467
1934/35	1572	1110	472	1361
1935/36	1889	1287	602	1551

Source : La quinzaine coloniale.
10 décembre 1936.

TABLEAU II

IMPORTATIONS FRANCAISES DE CAFE
(en milliers de tonnes)

	Tonnage
1901-1910 (moyenne annuelle)	97,2
1920	162
1925	168
1926	154
1927	159
1928	165,5
1929	170
1930	179,7
1931	193,9
1932	186,9
1933	196,4
1934	176,3
1935	188,5
1936	186,5
1937	185,5
1938	186,4

TABLEAU III

EXPORTATIONS DE CAFE DES COLONIES FRANCAISES (1) (en tonnes)

	1919	1921	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1937
Madagascar	1435	1226	1563	2962	3359	2774	5032	4030	3022	6671	11354	13582	15253	14336	15531	21205
Nouvelle Calédonie	599	380	321	818	581	644	809	952	604	709	1183	1330	1058	1062	1312	1890
Guadeloupe	383	668	533	759	979	593	816	463	155	163	495	271	293	277	270	439
Indochine	581	1128	623	805	383	112	389	642	271	20	353	335	281	557	987	—
Côte d'Ivoire	110	112	113	94	98	116	187	239	405	445	727	1327	1698	2604	5194	10080
Cameroun	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	26	88	502	806	1368	2554
A.E.F.	44	79	118	93	89	76	57	34	72	53	58	57	180	663	931	1500
Total	3199	3628	3290	5537	5455	4618	7371	6790	5388	8303	14424	17436	19800	20880	26155	39380
(Toutes colonies)																
% de M/car	—	—	—	—	61,5	60,7	68,2	59,2	66,9	83,5	78,7	77,8	77	69,1	59,38	53,8

(1) Nous avons éliminé les territoires qui, à travers la période, restent largement au-dessous de 1000 tonnes.

TABLEAU IV
EVOLUTION DE LA PRIME AU CAFE (En francs par kilo)

Date de l'Arrêté instituant la prime	Période d'application	Montant de la prime	Observations
27 avril 1931	1er / 1 au 30/9/31	2,00 F	
3 octobre 1931	4e trimestre 31	2,00	
9 janvier 1932	1er trimestre 32	2,00	
1er avril 1932	2e trimestre 32	1,25	
1er juillet 1932	3e trimestre 32	0,90	
8 septembre 1932	4e trim. 1932	0,90	
12 décembre 1932	1er trim. 1933	1,15	
4 mars 1933	2e trim. 1933	0,60	
14 juin 1933	3e trim. 1933	0,65	
5 septembre 1933	4e trim. 1933	0,65	
15 décembre 1933	1er trim. 1934	0,65	
16 mars 1934	2e trim. 1934	0,65	
7 juin 1934	3e trim. 1934	0,25	
18 septembre 1934	4e trim. 1934	0,25	
19 décembre 1934	1er trim. 1935	0,25	
28 mars 1935	2e trim. 1935	0,25	
21 juin 1935	3e trim. 1935	0,40	
16 septembre 1935	4e trim. 1935	0,70	
2 janvier 1936	1er trim. 1936	0,70	

Date de l' Arrêté instituant la prime	Période d' application	Montant de la prime	Observations
11 avril 1936	2e trim. 1936	0,70	
9 juillet 1936	3e trim. 1936	0,50	du 1er au 15 juil. (Arrêté du du 16 au 30 sept. (23/7/1936 0,50 F
25 septembre 1936	4e trim. 1936	0,75	
23 décembre 1936	1er trim. 1937	0,75	
24 mars 1937	2e trim. 1937	suspendue	
12 juin 1937	3e trim. 1937	d°	
14 décembre 1937	4e trim. 1937		Arabica 0,50 (du 14/12/37 Kouilou 0,20 au 30/06/38) Libéria 0,10
Arrêté du 6/10/38	Campagne 1/7/38-1/7/39	aucune prime,	les cours de réalisation étant supérieurs

TABLEAU V

SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DE CAFE DE 1931 à 1935

I - MALGACHES

TOTAUX Superficies (en ha)	Production (tonnes)	Kouilou		Robusta		Libéria		Arabica	
		Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.	Sup.	Prod.
1931	3980	27.000	2730	3200	400	1380	500	670	350
1932	5680	43.000	4440	4000	440	1350	480	780	320
1933	7240	46.000	5860	4600	460	1200	460	850	390
1934	7700	52.000	6380	5800	480	1200	420	1300	420
1935	8510	56.000	6980	8900	690	1200	440	2500	460

II - EUROPEENS

1931	7550	13.300	5600	6700	1850	250	90	10	10
1932	8090	13.360	5800	6740	2200	240	80	15	10
1933	8200	13.480	5900	6750	2230	180	60	15	10
1934	7260	13.640	4800	6770	2300	130	440	20	10
1935	7260	13.590	4900	6800	2300	100	50	20	10

Source : D₃₃S - Rapport du Chef du Service de l'Agriculture, juillet 1936.

TABLEAU VI

EVOLUTION DU PRIVILEGE COLONIAL (en Francs par quintal de café)

Dates	Taxation des cafés étrangers	Taxation des cafés coloniaux	Privilège colonial
1914	136	-	136
1/1/1917	166	30	136
25/6/1920	211 + 1,1 %	75 + 1,1 %	136
22/3/1924	226 + 1,3 %	90 + 1,3 %	136
4/4/1926	266,8 + 8 %	90 + 8 %	176,8
5/8/1926	356,8 + 8 %	180 + 8 %	176,8
18/8/1926	411,2 + 8 %	180 + 8 %	231,2
4/4/1931	421,2 + 8 %	190 + 8 %	231,2
19/10/1936	456,3 + 8 %	200 + 8 %	256,3
1/4/1937	536,3	280	256,3
8/7/1937	630	280	350
27/11/1937	770	280	490
24/12/1937	728	280	448
1/1/1938	735,28	282, 8	452,48
2/4/1938	727, 2	282, 8	444,4
3/5/1938	748,41	304,01	444,4
25/5/1938	768,21	324,21	444,4
5/10/1938	728,21	324,21	404
14/11/1938	772,65	368,65	404

FAMINTINANA

Teo anelanelan'ny taona 1930 sy 1940 no nahatonga ny kafe ho voalohany indrindra amin'ny entana haondrana any ivelany. Anefa tsy vokatry ny lamina maty paika akory izany fahazoany ny ampahan'ny tsenan'ny firenena foibeizany. Ny zana-tohatra samihafa nahatongavana amin'izany dia nitaratra ny ady nisy tao anatin'ny fiaraha-monina anatin'ny fifanipahan'ny tombontsoa teo anivon'ny samy zanatany. Ny fihetsiketsehan'ny voanjo mpanorim-ponenana frantsay tohanan'ny fanjakana teto an-toerana izay tsy nahalala loatra ny fandehan'ny toe-karena dia nahazoany vidim-bokatra lafo; ny naterak'izany dia ny fandrosoan'ny vokatra kafe nambolen'ny tantsaha malagasy. Eo anilan'izany, tsy azo ny fanohanana'ny fanjakana foibe raha tsy nisy ny fihenana'ny vidim-bokatra, fanohanana izay manakantsakana ny tombontsoan'ny mpamongady ao Le Havre izay niezaka hitazona ny fifandraisany hatry ny ela amin'i Brésil. Ny fandrosoan'ny famokarana kafe teto Madagasikara izany dia niaraka tamin'ny fiovana ara-drafitra: nilaozana ny toe-karen-janatany nisy hatrizay ary niditra kosa amin'ny fanjanahantany vaovao izay fambara ny maha tany an-dalam-pandrosoana ny firenena ankehitriny.

SUMMARY

It was in the 1930's that coffee became, by far, the main export from Madagascar. However, the rather significant conquest of the metropolitan market never was the result of a clearly defined and properly organised policy. Its various stages reflected the internal quarrels of the colonial society and conflicts of interest within the imperial frame. Helped by a local administration which, at least at the start, knew little of economic realities, the settlers got a high support price which unexpectedly encouraged the rapid development of a competitive coffee production by local farmers. To neutralize the Havre businessmen who tried to keep up their ancient ties with Brazil, the decisive help from the metropolitan government was to be paid by an important reduction in the market price. The development of the coffee production in Madagascar is paralleled by a structural change which illustrates the mutation from the traditional plantation type economy of old to neo-colonialism which forecasts modern underdevelopment.